

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 15 janvier 2020

## Gaz hilarant : un problème de santé mais aussi de sécurité routière

**1 jeune conducteur sur 7 en consomme régulièrement avant de prendre le volant !**

***6% des conducteurs belges avouent prendre le volant au moins 1 fois par mois après avoir inhalé du gaz hilarant. Chez les jeunes, le problème est encore plus marqué puisque 15% des conducteurs de moins de 34 ans consomment régulièrement cette substance avant de prendre la route. Voilà ce qui ressort d'une étude de grande envergure menée par l'institut Vias. Très souvent, cette drogue est combinée avec de l'alcool ou d'autres stupéfiants et c'est pourquoi l'institut Vias et le Centre Antipoisons mettent en garde contre les conséquences à court et à long terme du gaz hilarant, tant pour la santé que pour la sécurité routière.***

La conduite sous l'influence de drogues constitue un problème majeur sur nos routes. Depuis quelques années, la consommation de gaz hilarant connaît un intérêt considérable. Cette substance ne peut être détectée par le biais d'un test mais a tout de même un impact important sur les capacités de conduite et la sécurité routière. Pour en apprendre plus sur l'ampleur de la problématique, l'institut Vias a réalisé une enquête auprès d'un échantillon représentatif de 6000 Belges et les résultats sont assez édifiants.

### **Gaz hilarant : 6% de tous les conducteurs...**

6% des Belges indiquent conduire au moins une fois par mois après avoir pris du gaz hilarant. C'est surtout à Bruxelles que le problème est le plus marqué : 15% des conducteurs avouent en consommer régulièrement. C'est 3 fois plus qu'en Flandre et en Wallonie. Globalement, les hommes (8%) conduisent deux fois plus sous l'effet du gaz hilarant que les femmes (4%).

### **... mais 31% des jeunes Bruxellois**

Le gaz hilarant est surtout populaire chez les jeunes conducteurs. 14% des conducteurs de moins de 34 ans affirment inhaler mensuellement du gaz hilarant avant de prendre la voiture. Chez les jeunes conducteurs de sexe masculin, le problème est encore plus interpellant. A Bruxelles, 1 jeune garçon sur 3 (31%) déclare conduire sous l'influence de cette substance, soit 2,5 fois plus qu'en Wallonie (12%).

Nous observons des tendances comparables au niveau de la consommation « ordinaire » de drogues au volant. La conduite sous l'influence de drogues est plus fréquente en ville qu'à la campagne.

### **Souvent combiné aux autres drogues et/ou à l'alcool**

Selon l'enquête, 5% des personnes interrogées conduisent sous l'effet de gaz hilarant et d'autres drogues. « Seul » 1% indique prendre uniquement du gaz hilarant et pas d'autres drogues.

Le professeur Dominique Vandijck, directeur général adjoint du Centre Antipoisons confirme la tendance et met en garde contre les conséquences de la consommation combinée : « *Les accidents dus à la consommation de substances volatiles, comme le gaz hilarant, ne sont pas rares et peuvent être mortels. La combinaison avec d'autres stupéfiants tels que l'alcool, les tranquillisants ou d'autres drogues renforce l'effet et rend l'utilisation extrêmement dangereuse* ».

### **Gaz hilarant, c'est quoi au juste ?**

Le gaz hilarant ou protoxyde d'azote est une substance utilisée depuis plus de 200 ans. En raison de ses propriétés analgésiques, il est utilisé lors de certaines interventions chirurgicales. L'industrie alimentaire l'emploie également dans les siphons à chantilly par exemple, ce qui explique pourquoi cette substance est si facilement accessible. Généralement, les utilisateurs vident les cartouches dans un ballon avant d'inhaler le gaz.

## Rire ou conduire, il faut choisir

Après inhalation de gaz hilarant, un sentiment euphorique apparaît immédiatement, souvent accompagné de fous rires et d'hallucinations. Plus la dose est importante, plus les effets sont puissants, mais aussi plus les risques sont élevés.

L'enivrement est similaire à celui de l'alcool. Des étourdissements, des nausées, une désorientation dans le temps et l'espace, une réactivité réduite et un sentiment général d'ivresse sont des symptômes courants. L'enivrement peut également se transformer en agressivité et entraîner de la confusion et de l'imprudence. Le gaz hilarant est rapidement éliminé, mais après inhalation, l'étourdissement peut encore durer quelques heures. Ce sont autant de facteurs susceptibles de provoquer des accidents et qui sont donc incompatibles avec la conduite d'un véhicule. Par ailleurs, si l'utilisateur respire trop de gaz hilarant et pas assez d'air, son cerveau manque d'oxygène, ce qui peut entraîner une perte de conscience, un coma voire la mort.

## Effets à long terme

Les substances inhalées sont toxiques et une consommation répétée peut causer des dommages irréversibles. La détérioration des fonctions rénales et hépatiques, certains cancers, l'anémie et la carence en vitamine B12 avec des troubles du système nerveux (fatigue, picotements et paralysie, troubles de l'humeur, etc.) sont quelques exemples des conséquences d'une utilisation prolongée.

## Détection et sanctions

Le gaz hilarant ne peut pas être détecté par le biais d'un test et en posséder n'est pas interdit en soi, ce qui ne veut pas dire que la police ne peut pas intervenir. Selon l'article 8.3 du code de la route, un conducteur doit présenter les qualités physiques requises pour effectuer toutes les manœuvres qui lui incombent et doit avoir constamment le contrôle de son véhicule. Toute violation de cet article est considérée comme une infraction du 2<sup>e</sup> degré et est passible d'une amende de 116 euros.

En outre, la police peut également constater que le conducteur est dans un état analogue à l'ivresse, c'est-à-dire l'état d'une personne qui, à la suite de l'absorption de médicaments ou de drogue, se trouve dans un état proche de l'état d'ivresse. Des signes extérieurs peuvent alerter le policier : une démarche incertaine, des yeux injectés de sang, une langue qui fourche et/ou une bouche pâteuse, etc. Il peut entraîner une amende de 200 à 2000 euros et la déchéance du droit de conduire un véhicule à moteur pour une durée d'au moins un mois, voire à titre définitif.

## Combien d'accidents sont à l'origine du gaz hilarant ?

En 2020, on a déploré plusieurs accidents avec des jeunes, dans lesquels des cartouches de gaz hilarant ont été retrouvées dans la voiture. Mais comme le protoxyde d'azote n'est pas dépistable, il est difficile d'estimer le nombre exact de ces accidents. On sait, en revanche, qu'en combinaison avec de l'alcool et/ou d'autres substances, le risque d'accident est 200 fois plus élevé que lorsque le conducteur est clean. Même si un conducteur ne prend pas de gaz hilarant mais que ses passagers en ont consommé, les éclats de rire des passagers peuvent causer beaucoup de distraction et une perte de concentration.

## Conclusion

Pour beaucoup, le gaz hilarant semble être un stupéfiant inoffensif (et bon marché). Néanmoins, il peut avoir des effets considérables sur les capacités de conduite et la santé de leurs consommateurs. Dans notre pays, près d'1 jeune conducteur sur 7 conduit chaque mois après avoir pris du gaz hilarant, souvent en combinaison avec d'autres substances. Il faut sensibiliser davantage aux effets à court et à long terme de cette drogue.

Selon Dominique Vandijck du Centre Antipoisons: « *La prise de gaz hilarant comporte de graves risques pour la santé à court et à long terme, qui peuvent même être mortels. Ce danger augmente considérablement en combinaison avec d'autres substances. L'usage ne va pas de pair avec la conduite d'un véhicule, et il ne faut jamais accompagner un conducteur qui en a pris. Si un consommateur a des ennuis, emmenez-le dans un endroit calme et bien aéré et appelez le centre Antipoisons pour obtenir des conseils d'experts sur la marche à suivre.* »

La 1<sup>re</sup> émission du « Studio Vias » est consacrée à ce thème. Il est possible de la regarder sur : <https://www.youtube.com/watch?v=5wnTLMVmSWY&feature=youtu.be>

## Personnes de contact

Benoit Godart, institut Vias : 0476/24.67.20.

Dominique Vandijck, Centre Antipoisons : 0479/93.28.01

